



Select'om

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE MOLSHEIM ET ENVIRONS

Table des matières

RAPPORT D'ORIENTATION	1
BUDGETAIRE 2020	1
INTRODUCTION	3
1) Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes.....	4
1.1. Fonctionnement	4
1.1.1 Dépenses.....	4
1.1.2 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.....	8
1.1.3 Recettes.....	9
1.2. Investissement	12
1.3. Autofinancement	15
1.4. Budget prévisionnel pour l'année 2020	16
2) Engagements pluriannuels.....	18
3) Informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette.....	18
4) Informations relatives à la structure du personnel.....	18
4.1. Structure des effectifs	18
4.2. Dépenses de personnel.....	19
4.3. Durée effective du travail.....	19

INTRODUCTION

La loi ATR du 6 février 1992 porte obligation, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat en introduisant notamment l'obligation pour le président de l'exécutif d'une collectivité de présenter à son organe délibérant un rapport d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission de ce rapport d'orientation budgétaire prévoit notamment que le rapport comporte les informations suivantes :

- 1) Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- 2) La présentation des engagements pluriannuels,
- 3) Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée.

Ce rapport présente également, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1) A la structure des effectifs,
- 2) Aux dépenses de personnel,
- 3) A la durée effective du travail dans la collectivité.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- 1) l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- 2) l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le présent rapport est établi en considération des impératifs susvisés.

Il est à noter que les chiffres du Compte Administratif 2019 sont des chiffres prévisionnels, le compte administratif n'ayant pas été encore rapproché du compte de gestion.

1) Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

1.1. Fonctionnement

1.1.1 Dépenses

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de fonctionnement sur les 4 dernières années (2016 à 2019) :

CHAP. ART.	NATURE	CA 2016 en €	CA 2017 en €	CA 2018 en €	CA 2019 Estimatif en €	Var. 2019/ 2018 en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 037 731,58	5 699 505,08	5 897 423,81	5 861 849,99	-1%
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 617 882,96	2 907 705,16	2 938 153,42	3 020 777,68	3%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	42 225,32	43 800,99	43 140,47	78 970,53	83%
Σ DEPENSES DE GESTION COURANTE		7 697 839,86	8 651 011,23	8 878 717,70	8 961 598,20	1%
66	CHARGES FINANCIERES	5 807,42	2 461,70	81,87	0,00	-100%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 609,68	55 585,16	115 254,39	64 001,07	-44%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	300 000,00	0,00	69 995,00	264 444,00	278%
22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	
Σ DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		8 066 256,96	8 709 058,09	9 064 048,96	9 290 043,27	2%
42	OPERATIONS D'ORDRE	1 147 723,50	1 166 499,68	1 189 882,48	1 201 982,14	1%
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Σ DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		1 147 723,50	1 166 499,68	1 189 882,48	1 201 982,14	1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 213 980,46	9 875 557,77	10 253 931,44	10 492 025,41	2%

↳ Les charges à caractère général (chap. 011) s'élèvent à 5 861 K€ en 2019 soit une baisse de 1% par rapport aux charges à caractère général de 2018. Cette tendance à la baisse n'est pas uniformément répartie sur tous les postes de dépenses. Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- + 81 K€ pour l'achat de pièces destinées à l'entretien de la flotte de véhicules,
- - 73 K€ pour l'achat de gasoil, soit une diminution de 13% par rapport à 2018. Cette évolution est liée à une relative baisse des cours du pétrole en 2019, dont le prix d'achat moyen pondéré sur 2019 était de 1,40 €/l au lieu de 1,42 €/l en 2018, mais surtout à une diminution du nombre de kms parcourus notamment par le service en charge du vidage des bennes de déchèteries.
- - 70 K€ pour l'achat de bacs de collecte,
- + 115 K€ pour la maintenance de la flotte de véhicules,
- - 30 K€ sur le poste des assurances des droits statutaires, en lien avec l'entrée en vigueur d'un nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2019, pour lequel la collectivité avait pu bénéficier d'un taux inférieur à celui en vigueur en 2018.

A l'inverse des autres années, le coût des prestations de traitement, tri et transfert des déchets reste stable, avec même une diminution de 10 K€. Ce poste est toujours le premier poste de dépenses puisqu'il représente 72 % des charges à caractère général (contre 71% en 2018) et 45% du total des dépenses réelles d'exploitation (contre 47% en 2018).

Cependant, il convient de noter que la baisse n'est pas répartie uniformément sur tous les types de déchets :

- - 108 K€ (- 3 %) pour le traitement des déchets résiduels collectés en porte à porte et en déchèterie. Cette évolution est le résultat combiné d'une baisse des tonnages collectés et des coûts de traitement. En effet, les tonnages collectés en 2019 et destinés à l'incinération ont diminué de 785 t par rapport à 2018 (-707 t pour la collecte en porte à porte et -78 t pour la collecte en déchèterie). Par ailleurs, l'usine de valorisation énergétique de Strasbourg a remis ses fours en marche à compter du 2nd semestre 2019, ce qui a permis de ramener les coûts de traitement à 129,30 €/t en moyenne sur l'année, contre 131,09 € en 2018.
- - 38 K€ (-50%) pour l'enfouissement des déchets ultimes. Cette baisse s'explique pour moitié par une série de catastrophes naturelles qui avaient généré en 2018 près de 140 t de déchets ultimes. Par ailleurs la mise en place d'une benne plâtre sur 2 déchèteries ainsi qu'un travail ciblé de la part des gardiens ont permis de détourner près de 170 t de déchets des bennes destinées à l'enfouissement vers notamment les bennes plâtre.
- + 33 K€ (+70%) pour le recyclage du plâtre, 238 t de plâtre supplémentaires ont été collectées entre 2018 et 2019.
- + 34 K€ (+39%) pour le traitement du bois. Ce poste a évolué en raison de l'augmentation significative en 2019 des coûts de traitement de ce déchet (+40%), conséquence d'une surproduction nationale et d'une saturation des exutoires.
- + 85 K€ (+ 17%) pour les emballages plastiques. Cette année encore, grâce à l'extension des consignes de tri et aux actions de communication mises en place, les quantités d'emballages plastiques triées par nos usagers continuent d'augmenter (+6% en 2019). Au total, depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2016, les quantités d'emballages plastique collectées ont progressé de 50%. Le coût de la prestation de tri a également évolué à la hausse en 2019, puisque dans le cadre du nouveau marché, cette prestation a subi une hausse de 46€/t.

Perspectives 2020

Le poste lié à l'incinération sera stable entre 2019 et 2020. Les crédits affectés à l'enfouissement pourront être revus à la baisse et portés à 60 K€ (- 40K€).

Certains autres postes de traitement de déchets vont quant à eux évoluer de façon significative à la hausse pour prendre en compte la révision annuelle des tarifs des marchés de traitement conclus pour la période 2019-2021 et les évolutions de tonnages : le bois (+ 10K€), le plâtre (+ 30 K€), le plastique (+ 50K€), les Déchets Ménagers Spéciaux et les pneus (+ 30K€).

Le poste « traitement des déchets » devra donc être légèrement revu à la hausse pour 2020 (+ 85 K€).

Les autres postes seront globalement maintenus au même niveau qu'en 2019, avec quelques ajustements :

- Le poste « Gasoil » verra sa dotation augmentée de 30K€, afin de prendre en compte la tendance inflationniste de ce début d'année (1,45€/l) ;
- Le compte 6226-honoraires sera crédité de 150 K€ supplémentaires en prévision de l'étude visant à définir le schéma de collecte 2020-2030.

↳ **Les charges de personnel** (chap.012) s'élèvent à 3 021 K€ contre 2 938 K€ au titre de l'exercice 2018, soit une augmentation de 3%.

Les dépenses de l'année 2019 sont marquées par :

- Le maintien d'un recours important aux intérimaires (79 K€ en 2019) en raison d'un nombre de jours d'arrêt de travail toujours élevé (3 912 jours en 2019) ;
- La revalorisation du régime indemnitaire afin de proposer des rémunérations en adéquation avec le marché de l'emploi actuel, notamment sur les postes de chauffeurs PL ;
- La reprise de la mise en place du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les 3 catégories d'agents ;
- La prise en considération des évolutions « mécaniques » liées aux avancements et aux progressions de carrière (phénomène dit de « GVT : Glissement – Vieillesse – Technicité ») ;
- L'absence d'augmentation du point d'indice.

Perspectives 2020

Les charges de personnel ne devraient pas progresser par rapport au Budget Primitif 2019 et intègrent les éléments suivants :

- Reprise de la mise en place du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les 3 catégories d'agents ;
- Répercussion en année pleine de la revalorisation indemnitaire accordée en 2019 ;
- Prise en considération des évolutions « mécaniques » liées aux avancements et aux progressions de carrière (phénomène dit de « GVT : Glissement – Vieillesse – Technicité »).

↳ **Les autres charges de gestion courante** (chap. 65) concernent essentiellement les indemnités de fonction des élus et les créances qui n'ont pu être recouvrées. Ces dernières sont en augmentation en 2019 suite à un important travail d'identification des créances éteintes qui a été réalisé par les services de la Trésorerie de Molsheim. Il s'agit de créances éteintes dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Une première liste de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution a été admise en non-valeur pour un montant de 35 792,53 € en juillet 2019.

Perspectives 2020

Il subsiste néanmoins encore des créances anciennes non recouvrées qui présentent un risque élevé. Afin de couvrir ce risque en totalité, il sera nécessaire de créditer de nouveau en 2020 le compte 654 - Pertes sur créances irrécouvrables.

Il conviendra également d'augmenter les crédits prévus pour les indemnités des élus afin de prendre en compte le changement de strate démographique de notre syndicat. En effet, les indemnités des président et vice-présidents devront être déterminées selon les modalités de calcul des élus d'un syndicat mixte dont la population est comprise dans la tranche « 100 000 à 199 999 habitants » et non plus « 90 000 à 99 999 habitants ».

↘ Les charges financières (chap. 66) correspondent aux charges d'intérêt de l'emprunt. Elles s'élèvent à 0 € en 2019 contre 82 € en 2018. Le dernier emprunt s'est terminé en février 2018.

Perspectives 2020

Les crédits seront maintenus au niveau de ceux du BP 2019.

↘ Les charges exceptionnelles (chap. 67) sont en baisse de 51 K€ par rapport à 2018. Cette évolution résulte principalement d'une baisse du nombre de demande de participation pour le financement de dalles pour les points d'apport volontaire. Pour mémoire, cette participation, d'un montant de 500 € par conteneur, est accordée pour la construction de dalle béton pour les points d'apport volontaire regroupant les 3 flux (papiers/cartons, emballages plastiques/métalliques et verre). En 2019, 6 communes ont obtenu l'accord du Bureau pour ce type de financement, pour un montant de 17 K€.

Perspectives 2020

Si le programme de participation pour la construction des dalles béton pour les points d'apport volontaire est maintenu, les crédits devront être maintenus au niveau de ceux du BP 2019.

↘ Dotations aux amortissements, dépréciation et provisions (chap. 68). Afin de répondre à l'obligation d'avoir un compte administratif sincère et qui retrace l'intégralité des charges relatives à chaque exercice, des provisions pour le Compte Epargne Temps - CET (+ 13 K€), le Compte Personnel de Formation - CPF (+ 152 K€) et les droits ouverts au titre de l'allocation pour le retour à l'emploi - ARE (+ 45K€) ont été réalisées en 2019 (chap.68). 54 K€ de provisions ont également été constituées au titre des créances douteuses.

Perspectives 2020

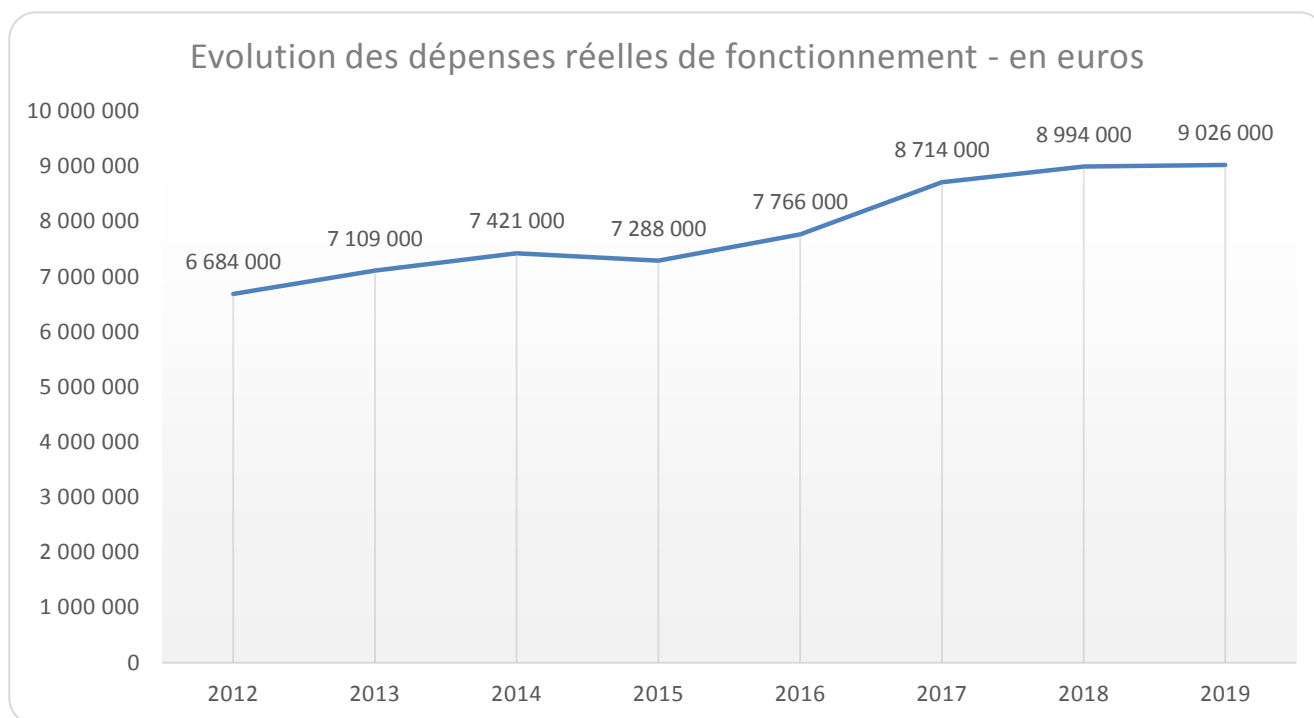
Dans la mesure où le passif en matière de gestion des provisions créances clients, CET, CPF, ARE, a été rattrapé en 2019, il conviendra réévaluer les crédits pour l'année 2020 afin de les porter à un niveau qui permette de prendre en compte les seules évolutions des risques intervenues en 2020.

↘ La dotation aux amortissements (chap. 042) se monte à 1201 K€ en 2019 contre 1190 K€ en 2018.

Perspectives 2020

Les amortissements devraient être constants en 2020.

1.1.2 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement



1.1.3 Recettes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement sur les 4 dernières années (2016-2019) :

CHAP. ART.	NATURE	CA 2016 en €	CA 2017 en €	CA 2018 en €	CA 2019 ESTIMATIF en €	Var. 2019/2018 en %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	8 573 798,40	8 929 277,94	8 526 785,98	8 620 897,22	1%
	<i>Vente de produits</i>	<i>603 984,50</i>	<i>703 409,30</i>	<i>861 576,06</i>	<i>752 294,44</i>	-13%
	TEOM	6 810 393,00	6 699 761,00	6 254 427,00	6 449 995,00	3%
	RS	1 159 420,90	1 526 107,64	1 410 782,92	1 418 607,78	1%
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 204 395,01	1 236 108,43	1 119 234,08	1 457 383,95	30%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 644,56	0,00	0,00	715,23	
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	727,07	0,00	-100%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	94 209,94	141 687,60	187 370,15	201 372,29	7%
Σ RECETTES DE GESTION COURANTE		9 912 047,91	10 307 073,97	9 834 117,28	10 280 368,69	5%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 934,48	19 449,54	12 383,46	42 038,97	239%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	20 000,00	0,00	13 975,00	
Σ RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		9 914 982,39	10 346 523,51	9 846 500,74	10 336 382,66	5%
042	OPERATIONS D'ORDRE	37 698,16	30 321,80	35 426,94	81 113,36	129%
Σ RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		37 698,16	30 321,80	35 426,94	81 113,36	129%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 952 680,55	10 376 845,31	9 881 927,68	10 417 496,02	5%

▾ Vente de produits (chap. 70) :

Les recettes perçues au titre de la valorisation matière pour 752 K€ sont en diminution de 13 % par rapport à l'année 2018. Cette réduction est liée à une baisse du cours de la ferraille et des aciers/alu (-72 K€), à une diminution des ventes de bacs (- 37 K€) et à une très forte détérioration du marché du papier qui nous a conduit à modifier les prix de reprise des papiers/cartons complexes (de 12 à 0 €/t) et des papiers/cartons en mélange (de 71 à 54 €/t).

Perspectives 2020

Le marché de reprise du papier est toujours en pleine crise, les prix de reprise se situent aux alentours des 0 €/t au 1^{er} janvier 2020. Le marché est également incertain pour les ferrailles, l'acier/alu et le plastique. Il conviendra d'ajuster les prévisions de recettes pour 2020 en conséquence.

↳ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Les recettes issues de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ont augmenté de 3%, passant de 6 255 K€ au titre de 2018 à 6 450 K€ au titre de 2019. Cette augmentation est liée à la revalorisation des valeurs locatives et une augmentation des bases.

Perspectives 2020

Les membres du Bureau ont décidé de proposer aux membres du Comité Directeur de diminuer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2020 pour le porter à 6,8% afin de répercuter la diminution des frais de traitement des ordures ménagères résiduelles et de poursuivre le processus de résorption de l'excédent budgétaire sur les prochaines années.

↳ Redevance Spéciale :

La redevance spéciale s'établit à 1 418 K€ en 2019, en relative stabilité par rapport à 2018 (+ 8 K€).

Perspectives 2020

Les recettes envisagées de la Redevance Spéciale devraient diminuer en 2020 en raison de la baisse des tarifs votés en novembre 2019 pour la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte et pour certains déchets déposés en déchèterie tels que le verre.

↳ Les subventions d'exploitation (chap. 74 et chap. 75) s'élèvent à 1 457 K€ en 2019 contre 1 119 K€ perçues en 2018. Elles regroupent les aides reçues de la part des éco-organismes agréés, les subventions d'exploitation ainsi que les produits de gestion courante.

Les principales aides reçues des éco-organismes agréés se répartissent comme suit :

Eco-Organismes	Soutien	Aides versées en 2017 - en K€	Année de référence et éléments significatifs	Aides versées en 2018 - en K€	Année de référence et éléments significatifs	Aides versées en 2019 - en K€	Année de référence et éléments significatifs
CITEO	Recyclage des emballages plastiques - acier - aluminium, du verre et du papier-carton	1 034	Acomptes 2017 : 827,8 K€ Liquidatif 2016 : 150 K€ SDD 2015 : 56 K€	881	Acomptes 2018 : 739 K€ Liquidatif 2016 - solde : 103 K€ SDD 2016 : 39 K€	1 206	Acomptes 2019 : 848 K€ Acompte liquidatif 2018 : 204K€ Liquidatif 2017 : 104K€ SDD 2017 : 50 K€
Eco-Folio	Recyclage des papiers	103	2015	108	2016	138	2017
Eco-Mobilier	Recyclage du mobilier usagé	50	1 benne Meubles	61	3 bennes Meubles dont 2 mises en place à compter du 1er mars 2018	51	3 bennes Meubles en année pleine
OCAD3E	Recyclage des déchets électriques et électroniques usagés	49	2017	56	2018	62	2019

Les aides versées par CITEO augmentent entre 2018 et 2019 en raison de la mise en place du nouveau barème de soutien, d'une augmentation des tonnages recyclés et du versement en 2019 de deux liquidatifs pour l'année 2017 et 2018.

Le montant de la subvention versée par Eco-mobilier diminue. En 2019, Eco-mobilier prend en charge directement le vidage et le traitement des déchets des bennes d'ameublement pour 4 déchèteries en année pleine, ce qui entraîne une diminution des soutiens financiers destinés à compenser les coûts pour les collectivités lorsque celles-ci assurent elle-même la collecte et le traitement de ces déchets. Cette filière opérationnelle est plus intéressante pour la collectivité puisqu'elle permet d'économiser sur les coûts de traitement mais également sur les frais liés au vidage des bennes par le personnel du syndicat.

Perspectives 2020

Les prévisions de recettes issues des aides des Eco-Organismes pourront être maintenues dans le budget 2020.

↳ **Atténuations de charges (chap. 013) :**

Ce poste enregistre les remboursements effectués par la sécurité sociale et l'assureur pour les droits statutaires des arrêts maladie. Il comptabilise également les sommes versées par l'Etat dans le cadre des emplois aidés, le remboursement des congés paternité et du trop-perçu au fonds de compensation pour le supplément familial de traitement. Il passe de 187 K€ en 2018 à 201 K€ en 2019 :

- Le montant des indemnités journalières est porté à 189 K€ en 2019 contre 153 K€ en 2018 ;
- L'aide perçue au titre des contrats aidés est de 6 K€ en 2019 contre 14 K€ en 2018, en raison de la fin des deux contrats aidés au cours du 1^{er} semestre 2019 ;
- Le remboursement du fonds de compensation pour le supplément familial de traitement représente 5 K€ en 2019.

Perspectives 2020

Les deux derniers contrats aidés sont arrivés à échéance en février 2019.

Le nombre de jours à indemniser devrait également diminuer en 2020, les crédits à inscrire au budget devront donc être revus à la baisse.

↳ **Produits exceptionnels :**

Le montant des produits exceptionnels atteint 42 K€ en 2019, ce qui correspond principalement à des remboursements d'assurances suite à des sinistres et à des pénalités de retard sur des marchés publics.

Perspectives 2020

Il n'est pas prévu de vente pour l'année 2020.

1.2. Investissement

1.2.1 Dépenses

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'investissement (réalisé et restes à réaliser) sur les 4 dernières années (2016 à 2019) :

CHAP. ART.	NATURE	2016		2017		2018		2019	
		CA en €	REPORTS en €	CA en €	REPORTS en €	CA en €	REPORTS en €	CA ESTIMATIF en €	REPORTS en €
20	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 118,43	206 744,57	50 406,76	154 000,00	21 035,80	113 400,00	8 627,40	139 400,00
	2031 : FRAIS D'ETUDES	68 322,43	113 744,57	18 369,46	60 000,00	6 414,40	103 400,00	1 824,00	124 400,00
	2033 : FRAIS D'INSERTION	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2051 : CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	1 932,00	93 000,00	32 037,30	94 000,00	14 621,40	10 000,00	6 803,40	15 000,00
21	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 749 854,05	3 824 038,07	1 797 906,57	2 721 500,00	1 086 215,87	1 994 000,00	385 588,09	2 213 300,00
	211 : TERRAINS	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
	212 : TERRAINS NUS	16 110,00	159 000,00	0,00	30 000,00	26 430,00	0,00	0,00	30 000,00
	213 : CONSTRUCTIONS	1 243 914,84	1 256 038,07	835 991,55	297 000,00	137 997,85	37 000,00	42 669,43	57 000,00
	214 : CONSTR./SOL D'AUTRUI	57 053,10	1 339 000,00	500 739,76	739 000,00	139 097,63	819 000,00	1 897,12	824 000,00
	215 : INSTALL. MAT ET OUTILL. TECH	271 599,38	477 000,00	218 002,91	1 038 500,00	486 667,70	553 000,00	253 823,26	835 300,00
	218 : AUTRES IMMO CORPORELLES	161 176,73	593 000,00	243 172,35	417 000,00	296 022,69	385 000,00	87 198,28	267 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	0,00	560 000,00	222 084,00	417 000,00	412 885,80	695 400,00	27 774,60	1 186 000,00
	Σ DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 820 972,48	4 590 782,64	2 070 397,33	3 292 500,00	1 520 137,47	2 802 800,00	421 990,09	3 538 700,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	72 733,30		76 082,22		13 017,36		0,00	0,00
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Σ DEPENSES FINANCIERES	72 733,30	0,00	76 082,22	0,00	13 017,36	0,00	0,00	0,00
	Σ DEPENSES REELLES	1 893 705,78	4 590 782,64	2 146 479,55	3 292 500,00	1 533 154,83	2 802 800,00	421 990,09	3 538 700,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 698,16		30 321,80		40 382,94		81 113,36	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	972,00		165 067,33		0,00		59 064,78	
	Σ DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	38 670,16	0,00	195 389,13	0,00	40 382,94	0,00	140 178,14	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 932 375,94	4 590 782,64	2 341 868,68	3 292 500,00	1 573 537,77	2 802 800,00	562 168,23	3 538 700,00

Les dépenses réelles d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 422 K€ en 2019 contre 1 520 K€ en 2018. Elles se composent d'immobilisations incorporelles pour un montant de 9 K€ et d'immobilisations corporelles pour un montant de 413 K€.

Les dépenses en matière d'investissements incorporels intègrent principalement :

- les frais d'études liés aux travaux d'agrandissement de la déchèterie de Muhlbach-sur-Bruche : 2 K€ ;
- l'achat et évolutions de logiciels de gestion : 7 K€.

Le report des investissements incorporels de 2019 sur 2020 devrait s'établir à 140 K€ et intègre principalement les frais d'étude pour l'agrandissement de la déchèterie de Muhlbach-sur-Bruche et la construction d'une éventuelle 9^{ème} déchèterie.

Les dépenses en matière d'investissements corporels concernent principalement :

- les travaux en déchèteries : 25 K€ ;
- l'acquisition de matériels pour les déchèteries (bennes, compacteurs) : 134 K€ ;
- les travaux d'aménagement du garage : 38 K€ ;
- des dépenses pour le fonctionnement des points d'apport volontaire (acquisition de conteneurs) : 75 K€ ;
- l'outillage et petit équipement : 47 K€ ;
- l'acquisition de divers matériels pour les véhicules : 49 K€ ;
- matériel de bureautique et informatique : 45 K€.

Il est à noter que des travaux d'investissement ont été réalisés en régie pour un montant de 28 K€ pour la réalisation de rails de guidage et de panneaux de déchèterie et ont donc été comptabilisés en section de fonctionnement en ce qui concerne les achats de matériaux et la main d'œuvre

Le report des investissements corporels devrait s'établir à 3 538 K€ et se répartissent notamment comme suit :

- acquisition de terrain, travaux sur le site de Molsheim : 280 K€ ;
- acquisition de nouveaux camions et des équipements informatiques associés : 1 423 K€ ;
- acquisition / développement de logiciels : 15 K€ ;
- travaux pour les déchèteries : 1 015 K€ ;
- matériel et outillage (conteneurs d'apport volontaire, bennes de déchèteries, outillage atelier...): 805 K€.

Ces reports conséquents résultent notamment de la mise en suspens de l'achat de camions dans l'attente des conclusions des résultats de l'étude visant à définir le schéma de collecte du syndicat pour la période 2020-2030 et de la construction de la 9^{ème} déchèterie.

Perspectives 2020

Pour cette année de transition, les dépenses sur 2020 se limiteront à la poursuite des travaux engagés pour l'agrandissement de la déchèterie de Muhlbach-sur-Bruche et aux investissements indispensables au bon fonctionnement du syndicat :

- c/ 2031 : frais d'études : 40 K€
- c/ 2051 : logiciels : 25 K€
- c/ 213 : travaux divers sur bâtiments et déchèterie de Molsheim : 109 K€
- c/ 214 : travaux en déchèteries : 650 K€
- c/ 215 : matériel et outillage technique (bennes, conteneurs, ...) : 464 K€
- c/ 218 : petit équipement, grosses réparations sur véhicules, matériel de bureau et mobilier : 252 K€
- c/ 230 : immobilisations en-cours (achat de véhicules) : 575 K€

1.2.2 Recettes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes d'investissement sur les 4 dernières années (2016 à 2019) :

CHAP. ART.	NATURE	CA 2016 en €	CA 2017 en €	CA 2018 en €	CA 2019 ESTIMATIF en €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	109 945,44	39 057,70	11 586,40
	Σ RECETTES D'EQUIPEMENT	0,00	109 945,44	39 057,70	11 586,40
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
	10222 : FCTVA	155 711,03	117 630,60	287 362,98	326 955,36
	1064 : RESERVES REGLEMENTEES	4 297,06	0,00	15 563,60	0,00
	1068 : AUTRES RESERVES	672 832,86	12 212,11	0,00	0,00
	Σ RECETTES FINANCIERES	832 840,95	129 842,71	302 926,58	326 955,36
	Σ RECETTES REELLES	832 840,95	239 788,15	341 984,28	338 541,76
040	OPERATIONS D'ORDRE	1 148 324,10	1 166 499,68	1 189 882,48	1 201 982,14
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	972,00	165 067,33	0,00	59 064,78
21	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Σ RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 149 296,10	1 331 567,01	1 189 882,48	1 261 046,92
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 982 137,05	1 571 355,16	1 531 866,76	1 599 588,68

Les subventions d'investissement correspondent à la participation des communes pour la mise en place de conteneurs enterrés. 1 commune a installé ce type d'équipement en 2019.

Conformément aux prévisions budgétaires, le syndicat a perçu un montant de 327 K€ par le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) (chap. 10) au titre des investissements de l'année 2017, parmi lesquels figuraient notamment les travaux de construction du nouveau siège.

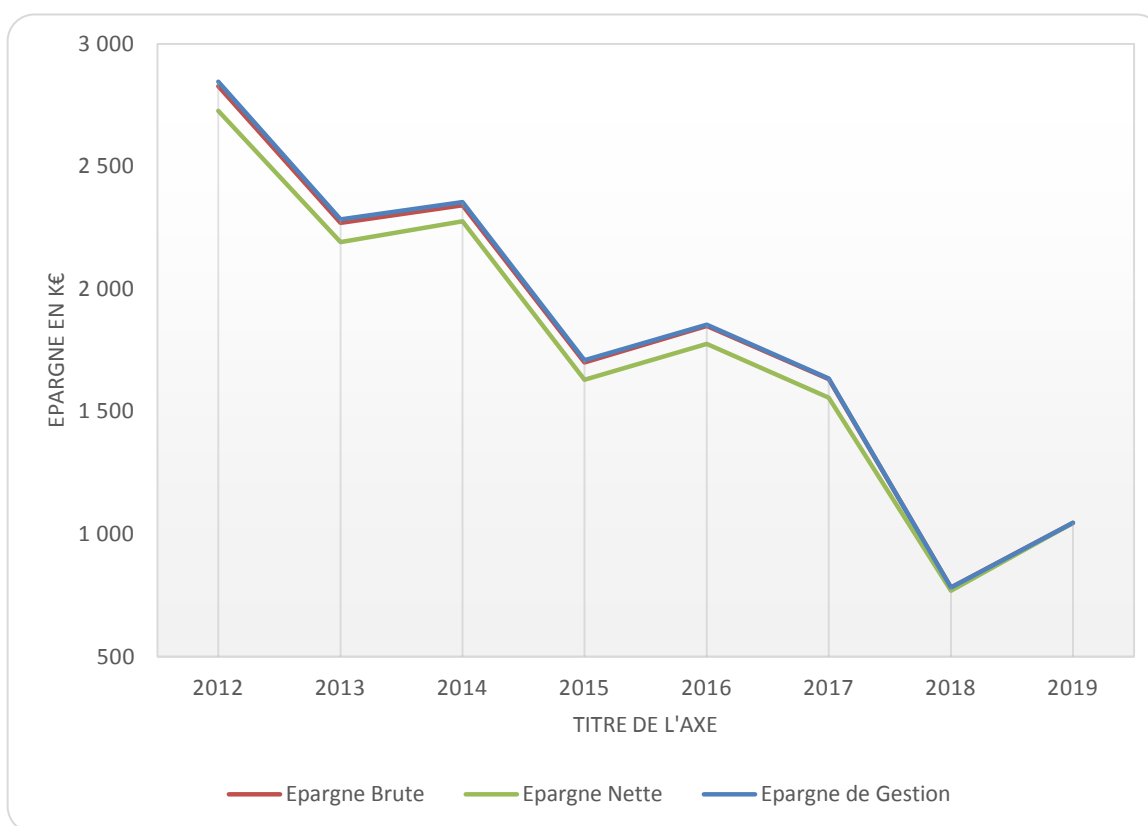
Les recettes d'ordre (chap. 40), quant à elles, sont constituées des dotations aux amortissements pour un montant de 1 202 K€.

Les opérations patrimoniales (chap.41) correspondent au rattachement des frais d'études, d'insertion et de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des déchèteries à l'immobilisation correspondante.

Perspectives 2020

Le montant du FCTVA devrait légèrement diminuer en 2020. La dotation aux amortissements devrait rester stable.

1.3. Autofinancement



Epargne de gestion : correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie c'est à dire l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EPARGNE DE GESTION / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24.1%	17.6%	18.7%	15.8%	7.9%	10.1%
EPARGNE BRUTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24.0%	17.5%	18.6%	15.8%	7.9%	10.1%
DETTE AU 31/12/N / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2.4%	1.7%	0.7%	0.7%	0.1%	0.0%
ANNUITE DE LA DETTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0.7%	0.7%	0.9%	0.1%	0.0%	0.0%

1.4. Budget prévisionnel pour l'année 2020

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, les tableaux suivants présentent une estimation du budget primitif 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAP. ART.	NATURE	BP+DM 2019 en €	BP 2020 en €	Éléments significatifs
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 050 500,00	7 376 500,00	+ 35K€ pour l'achat de matériel, équipement et travaux + 30K€ pour l'achat de gasoil - 40 K€ pour l'enfouissement des déchets +30 K€ pour le traitement des déchets à base de plâtre +10 K€ pour le traitement du bois +50 K€ pour le tri des emballages plastiques +35 K€ pour le traitement des déchets spéciaux +150 K€ pour l'étude visant à définir le schéma de collecte +15 K€ pour les télécommunications +4 K€ pour les frais d'enregistrement
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 553 000,00	3 553 000,00	
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	121 000,00	154 000,00	
Σ DEPENSES DE GESTION COURANTE		10 724 500,00	11 083 500,00	
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00	1 000,00	Aucun intérêt d'emprunt
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	221 000,00	221 000,00	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	320 000,00	200 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	50 000,00	
Σ DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		11 316 500,00	11 555 500,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 400 000,00	1 400 000,00	Dotations aux amortissements
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
Σ DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		1 400 000,00	1 400 000,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 716 500,00	12 955 500,00	+ 1,9% entre 2020 et 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAP. ART.	NATURE	BP+DM 2019 en €	BP 2020 en €	Éléments significatifs
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	8 550 000,00	7 893 000,00	
	<i>Vente de produits</i>	<i>710 000,00</i>	<i>293 000,00</i>	Chute des cours du papier
	<i>TEOM</i>	<i>6 540 000,00</i>	<i>6 300 000,00</i>	
	<i>RS</i>	<i>1 300 000,00</i>	<i>1 300 000,00</i>	
74/75	SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 000 000,00	1 000 000,00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	180 000,00	80 000,00	
Σ RECETTES DE GESTION COURANTE		9 730 000,00	8 973 000,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	Vente de matériel de transport
Σ RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		9 730 000,00	8 973 000,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE	200 000,00	100 000,00	.
Σ RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		200 000,00	100 000,00	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 875 557,90	4 801 028,51	
TOTAL RECETTES DE		14 805 557,90	13 874 028,51	-6% entre 2020 et 2019

FONCTIONNEMENT					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
CHAP, ART,	NATURE	BP + DM 2019 en €	BP 2020		
			REPORTS en €	INSCRIPTIONS NOUVELLES en €	TOTAL en €
20	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	168 400,00	139 400,00	65 000,00	204 400,00
	2031 : FRAIS D'ETUDES	133 400,00	124 400,00	40 000,00	164 400,00
	2033 : FRAIS D'INSERTION	0,00	0,00	0,00	0,00
	2051 : CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	35 000,00	15 000,00	25 000,00	40 000,00
21	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 134 000,00	2 213 300,00	1 474 700,00	3 688 000,00
	211 : TERRAINS	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
	212 : TERRAINS NUS	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	213 : CONSTRUCTIONS	230 000,00	57 000,00	109 000,00	166 000,00
	214 : CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	1 019 000,00	824 000,00	650 000,00	1 474 000,00
	215 : INSTALL, MAT ET OUTILL, TECH	1 203 000,00	835 300,00	463 700,00	1 299 000,00
	218 : AUTRES IMMO CORPORELLES	452 000,00	267 000,00	252 000,00	519 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	1 215 400,00	1 186 000,00	575 000,00	1 761 000,00
Σ DEPENSES D'EQUIPEMENT		4 517 800,00	3 538 700,00	2 114 700,00	5 653 400,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	0,00
020	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Σ DEPENSES FINANCIERES		50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Σ DEPENSES REELLES		4 567 800,00	3 538 700,00	2 164 700,00	5 703 400,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	61 200,00	0,00	154 400,00	154 400,00
Σ DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		261 200,00	0,00	254 400,00	254 400,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4 829 000,00	3 538 700,00	2 419 100,00	5 957 800,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
CHAP, ART,	NATURE	BP+DM 2019	BP 2020	Éléments significatifs	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 000,00	20 000,00		
Σ RECETTES D'EQUIPEMENT		100 000,00	20 000,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
	10222 : FCTVA	250 000,00	250 000,00	FCTVA basé sur les dépenses d'investissement de l'année 2018	
	1064 : RESERVES REGLEMENTEES	0,00	0,00		
	1068 : AUTRES RESERVES	0,00	0,00		
Σ RECETTES FINANCIERES		250 000,00	250 000,00		
Σ RECETTES REELLES		350 000,00	270 000,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE	1 400 000,00	1 400 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	61 200,00	154 400,00	Intégration des frais d'études	
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00		
Σ RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 461 200,00	1 554 400,00		
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	3 771 342,00	4 808 762,45		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		5 582 542,00	6 633 162,45		

2) Engagements pluriannuels

Aucun engagement pluriannuel en-cours.

3) Informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette

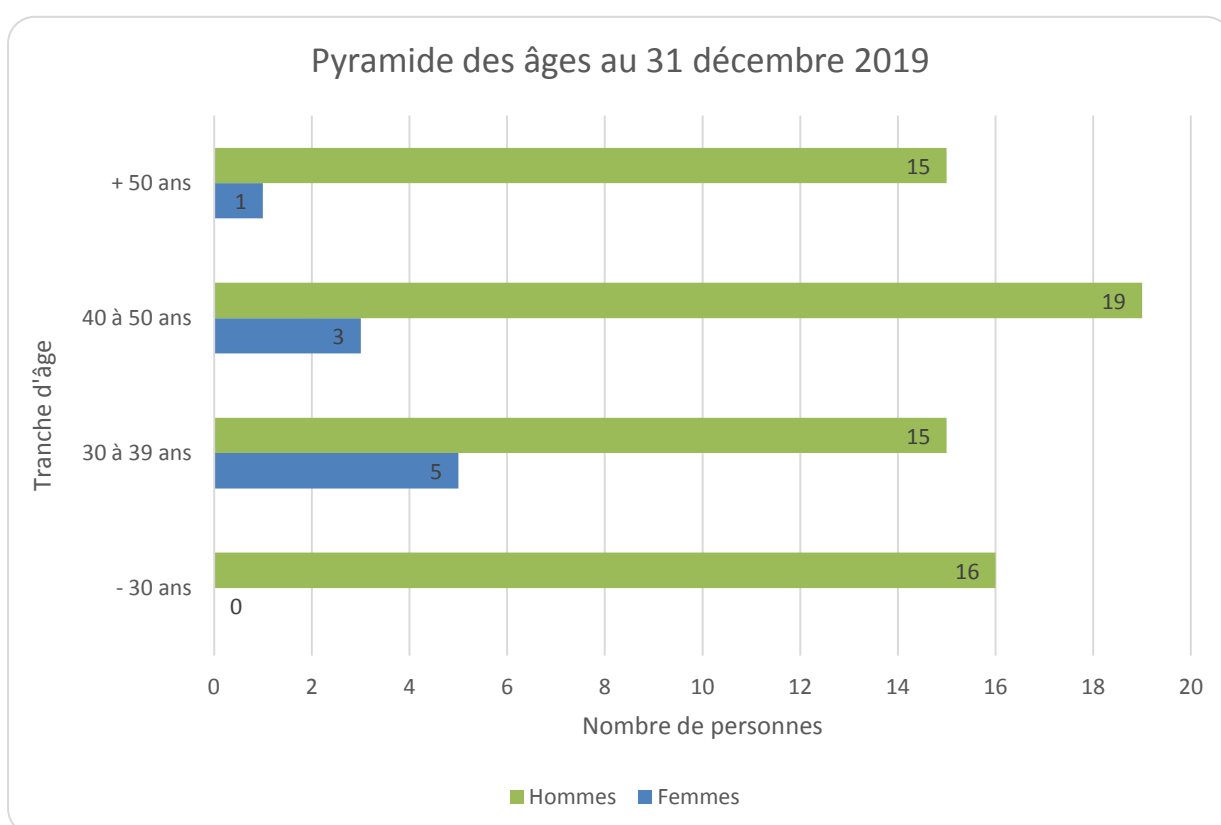
Encours de la dette au 01/01/2019 : 0,00 €

Population municipale au 01/01/2019 : 101 400

Soit un taux d'endettement de 0,00 € par habitant

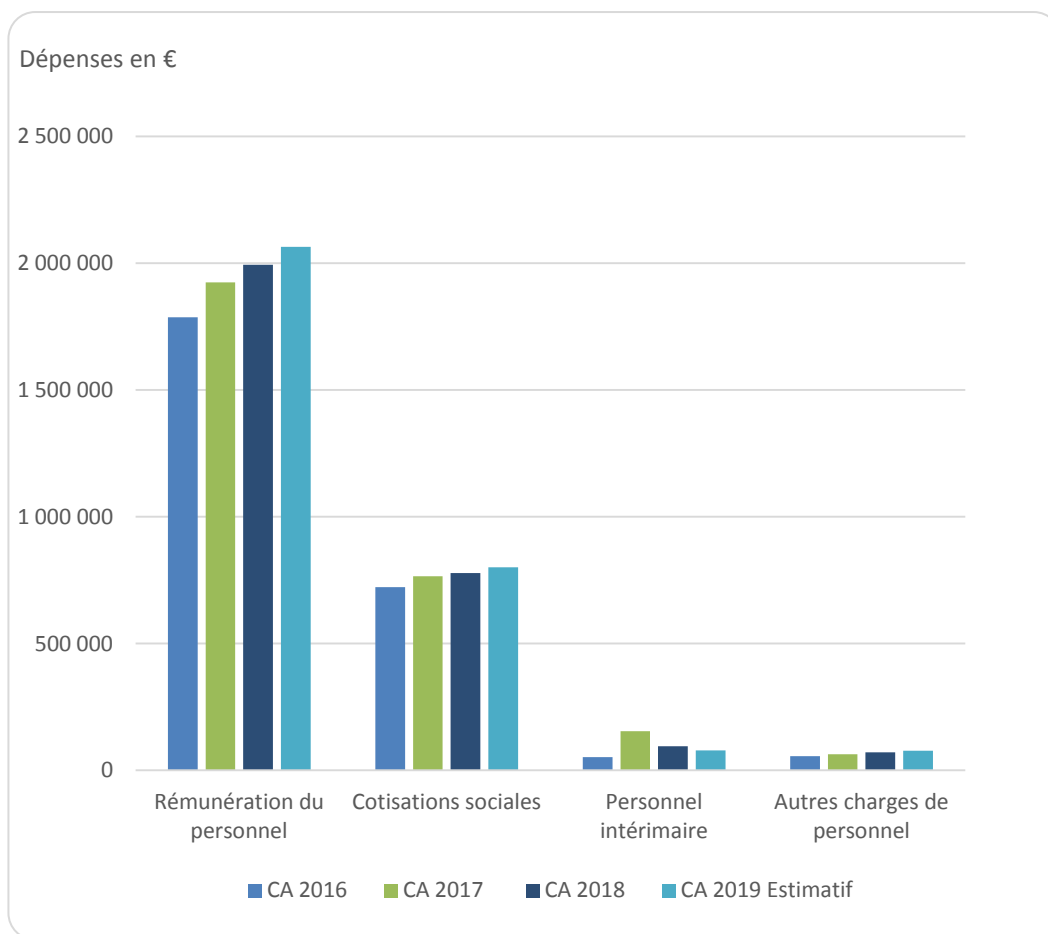
4) Informations relatives à la structure du personnel

4.1. Structure des effectifs



Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre	2016		2017		2018		2019	
	Filière administrative	Filière technique	Filière administrative	Filière technique	Filière administrative	Filière technique	Filière administrative	Filière technique
A	1	0	1	0	1	0	1	0
B	2	0	2	0	2,44	0	3	0,92
C	4,8	53,54	5,8	58,54	4,92	55,67	4,9	62,35
TOTAL	7,8	53,54	8,8	58,54	8,36	55,67	8,9	63,27

4.2. Dépenses de personnel



4.3. Durée effective du travail

Temps de travail dans la collectivité : 35 heures

Absentéisme	2017	2018	2019
Nombre d'accidents de service	22	19	15
Nombre de jours d'arrêts de travail suite à un accident de service ayant eu lieu sur l'exercice	240	89	452
Nombre de jours d'arrêts de travail suite à un accident de service ayant eu lieu sur un exercice antérieur	171	0	0
Nombre de jours d'arrêts maladie - hors accident de travail et maladie professionnelle	3 172	3 001	3 460